

LES SITES AMF-FRANCE-OPA.ORG - AMF-FRANCE.CLOUD - FR-AMF.COM - FR-AMF.COM

Category: [Placement, épargne](#)

Tag: [Enquête](#)



Ce nom de domaine a été déposé le 17/01/2022. Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 20/01/2022. Il a été usurpé l'identité de l'AMF (!). L'AMF a placé le 12/04/2022 trois autres sites frauduleux usurpant son nom !

Les sites internet

Le site fr-amf.com

Il a été créé le 21/03/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/fr-amf.com>

Le site fr-amf.fr

Le site amf-france.cloud

Il a été créé le 23/03/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/amf-france.cloud>

Le site amf-france-opa.org

Il a été créé le 17/01/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/amf-france-opa.org>

Nos recherches

Le site n'est pas accessible. Cette opacité doit être un des critères qui doit vous faire fuir !

Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 20/01/2022.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Il a été usurpé le nom de l'AMF ! Il faut oser !

Pour rappel, JAMAIS l'AMF ne proposera de produits de placements.

L'AMF a placé sur sa liste noire :

- Le 20/01/2022 le site amf-france-opa.org
- Le 12/04/2022 le site fr-amf.com
- Le 12/04/2022 le site fr-amf.fr
- Le 12/04/2022 le site amf-groupe.cloud

Nous vous communiquons diverses informations selon la situation.

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y

compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<http://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à l'adresse

placement@adcfrance.fr

